



Cégep de Chicoutimi

Politique d'éducation interculturelle
du Cégep de Chicoutimi

MAI 2017

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
PRÉAMBULE	2
MISE EN CONTEXTE.....	3
ARTICLE 1 : FINALITÉ.....	5
ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION	5
ARTICLE 3 : PRINCIPES DIRECTEURS	5
ARTICLE 4 : OBJECTIFS GÉNÉRAUX	7
ARTICLE 5 : MISE EN ŒUVRE	7
ARTICLE 6 : RÔLES ET RESPONSABILITÉS.....	9
ARTICLE 7 : CADRE LÉGAL	11
ARTICLE 8 : DISPOSITIONS FINALES	12
ANNEXE 1	13
BIBLIOGRAPHIE.....	14

PRÉAMBULE

Considérant la diversité culturelle qui caractérise le tissu social québécois, le Ministère de l'Éducation s'est doté, en 1998, de la *Politique d'intégration scolaire et d'éducation culturelle*. L'éducation interculturelle y est définie, entre autres, comme le développement

« D'une compétence à communiquer avec des personnes aux référents divers [...]. Cette éducation suppose que chacun prenne conscience de ses appartenances culturelles et pose un regard sur sa propre socialisation pour surmonter ses préjugés quant à l'altérité ».¹

Au cœur des orientations prévues dans la politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle du Ministère de l'Éducation et au-delà de l'intégration scolaire dont l'établissement est l'acteur responsable auprès des étudiants nouvellement arrivés, l'éducation interculturelle qui identifie le savoir vivre ensemble² dans une société francophone, démocratique et pluraliste est une composante essentielle d'une société inclusive.

La Politique d'éducation interculturelle du Cégep de Chicoutimi a été élaborée dans le respect des principes de gouvernance démocratique mis en place par la Direction générale. En effet, des rencontres individuelles auprès de membres du personnel de service, professionnel, enseignant, cadre et étudiants ont été réalisées en vue de dresser un portrait de la réalité du Cégep. De plus, des démarches de validation au sein de la communauté collégiale³ ont permis de nous assurer d'une vision représentative de ses objectifs et de l'adhésion de l'ensemble de la population collégiale à cette dernière.

¹ Ministère de l'Éducation. 1998. *Une école d'avenir Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*. p.2

² Vivre ensemble : Cohabitation harmonieuse entre les individus et les communautés culturelles au sein d'un même espace ainsi que l'établissement de rapports sociaux égalitaires basés sur l'ouverture et le respect.

³ Communauté collégiale : La communauté collégiale est constituée des étudiants, des membres du personnel de soutien, des membres du personnel enseignant, des membres du personnel professionnel, des membres du personnel-cadre, des membres du personnel du Conseil de vie étudiante ainsi que des bénévoles qui œuvrent au Cégep incluant le Centre de formation aéronautique et le Centre d'études collégiales de Forestville.

La présente politique prend sa source dans le cadre de la mission éducative du Cégep de Chicoutimi, soit d'offrir à l'enseignement supérieur une formation de niveau collégial de qualité. Le Cégep a à cœur la réussite scolaire de ses étudiants et déploie plusieurs services et programmes en ce sens. Aussi, il s'est doté d'une vie étudiante riche et stimulante qui favorise le développement de l'étudiant dans sa globalité. La présente politique s'inscrit dans les valeurs prônées par l'établissement, notamment la justice, le respect de l'autre, la tolérance, la solidarité, l'équité⁴, le civisme, l'ouverture aux autres et la liberté.⁵

Elle s'inscrit également dans l'engagement du Cégep envers sa communauté régionale et dans les visées de cette dernière en lui permettant de bénéficier de l'apport considérable de l'immigration et de la diversité culturelle. De plus, elle s'inscrit dans le cadre de la *Politique d'internationalisation de la formation*⁶ du Cégep de Chicoutimi (mars 2009). La collaboration interculturelle est productrice d'innovation⁷ et contribue à l'enrichissement des arts et de la culture de notre région.⁸

MISE EN CONTEXTE

La région du Saguenay est peu touchée par l'immigration et peu représentative de la diversité culturelle qui caractérise le tissu social du Québec. En effet, en 2011, la population issue de l'immigration (née à l'extérieur du Canada) représentait 1.1% de la population de ville Saguenay, alors qu'elle représentait 2.8% de la population de Trois-Rivières et 7% de la population de Sherbrooke, deux villes comparables au niveau du

⁴ Équité : Valeur qui réside dans le désir d'offrir à chaque individu, groupe ou communauté l'égalité des chances de se développer et de s'épanouir pleinement par la mise en place de mesures qui tiennent compte des particularités de chacun.

⁵ Cégep de Chicoutimi (2014) *Politique de la santé et du mieux-être de l'étudiant*
Cégep de Chicoutimi. *Projet éducatif*

⁶ Internationalisation de la formation : « Un processus d'intégration des dimensions internationales et interculturelles dans l'enseignement, la recherche et les services éducatifs rendus par l'État, les établissements d'enseignement et les organismes et entreprises de ce secteur ». (Jane Knight, Université de Toronto dans Ministère de l'Éducation. 2002. *Pour réussir l'internationalisation de l'éducation... Une stratégie mutuellement avantageuse*. p.4)

⁷ Brennan, P. 2016. *Perspectives internationales pour les collèges canadiens et les appuis possibles de CICan*

⁸ Pruneau J. (2016) Colloque : *Interventions auprès des jeunes en contexte de diversité*. Cégep de Rosemont

nombre d'habitants. Toutefois, la population autochtone représente 2.63% de la population du Saguenay, ce qui représente plus du double de la population autochtone de ces mêmes villes.

Pour sa part, la population étudiante du Cégep de Chicoutimi, en 2016-2017, présente un profil tout à fait différent. En effet, les étudiants internationaux représentent 5.6 % des étudiants, soit 140 étudiants sur 2499⁹. Il est important de souligner que ce chiffre n'inclut pas les étudiants issus d'une autre forme d'immigration ou encore les étudiants qui sont nés dans la région de parents immigrants. De plus, parmi tous les étudiants, 357 proviennent d'une autre région, province ou pays, ce qui place le taux d'étudiants ne provenant pas du Saguenay-Lac-Saint-Jean à 14%. Enfin, le Cégep de Chicoutimi emploie 663 personnes dont 2.26% des employés ont une citoyenneté autre que canadienne, soit 15 employés sur 663.

L'écart entre la population régionale immigrante et la population étudiante internationale du Cégep de Chicoutimi a des répercussions à plusieurs égards, dont le manque de services spécialisés. Les étudiants internationaux doivent se tourner vers les services de santé et les services sociaux offerts à la population générale où le personnel n'a que peu d'occasions de développer une expertise en intervention interculturelle. Tenant compte de cette réalité régionale, le Cégep de Chicoutimi a une responsabilité et un défi à relever en ce qui concerne l'intégration et l'accompagnement des étudiants internationaux.

Pour leur part, le nombre d'étudiants et des membres du personnel issus des Premières Nations sont proportionnels. En effet, des étudiants autochtones représentent 0.6% de cette même population, soit 41 étudiants sur 2499 et 0.6% des membres du personnel sont autochtones, soit 4 employés sur 663. Toutefois, en comparaison avec la population autochtone de la région, ils sont sous-représentés. Cette faible représentation de la culture autochtone au sein des membres du personnel contribue à la méconnaissance de l'histoire et de la culture autochtone chez les étudiants et au sein de la population régionale ainsi qu'au maintien de préjugés à leur égard.

⁹ Statistiques fournies par le Registraire. Octobre 2016

ARTICLE 1 : FINALITÉ

La présente politique a pour objectif la reconnaissance et l'accueil de la diversité culturelle en valorisant un vivre ensemble au sein de la communauté collégiale qui permettra à tous de vivre des expériences interculturelles enrichissantes et formatrices. Elle vise le développement de valeurs d'ouverture et de respect qui se transposera dans les rapports des membres de la communauté collégiale. Cette politique vise à soutenir les personnes issues de la diversité culturelle en vue de favoriser leur inclusion économique et sociale à la société québécoise. La présente politique établit les fondements qui devront guider les actions posées dans les domaines du recrutement, de l'accueil, de la formation et de l'intervention auprès des étudiants et des membres du personnel. **ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION**

La Politique d'éducation interculturelle du Cégep de Chicoutimi s'applique à tous les membres du personnel (personnel de service, enseignant, professionnel et cadre) ainsi qu'à la population étudiante. Elle s'applique aussi aux partenaires corporatifs, notamment les résidences, le Centre d'activité physique, COOPSCO, le Conseil de vie étudiante et l'AGEECC. Enfin, elle doit permettre l'établissement de partenariats avec des acteurs externes.

ARTICLE 3 : PRINCIPES DIRECTEURS

La présente politique s'inscrit dans l'application des droits et libertés individuelles telle que définie dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, spécialement en ce qui a trait à l'article 10 :

Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions

politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.¹⁰

La présente politique intègre les principes d'éducation interculturelle établis par l'UNESCO, soit:

- le respect de l'identité culturelle de l'étudiant notamment en offrant une formation d'enseignement supérieur de qualité qui est adaptée au contexte pluraliste de la société;
- l'acquisition de connaissances, d'attitudes et de compétences culturelles nécessaires à la participation active de tous à la vie en société;
- le développement de connaissances, d'attitudes et de compétences culturelles qui favoriseront la création de relations respectueuses, compréhensives et solidaires entre les personnes et les groupes.

De plus, elle s'appuie sur les fondements de l'interculturalisme,¹¹ notamment :

- la maîtrise du français comme langue commune de la vie publique;
- l'éducation à la citoyenneté démocratique dans un contexte pluraliste notamment au moyen de la création d'idéaux et d'objectifs collectifs.

Cette politique se fonde sur les principes d'éducation interculturelle découlant de la *Politique d'intégration scolaire et d'éducation culturelle* du Ministère de l'Éducation, dont :

- la promotion de l'égalité des chances;
- l'apprentissage de l'anglais comme langue seconde;
- la création d'échanges interculturels visant à développer une compréhension mutuelle.

Enfin, la politique d'éducation interculturelle du Cégep de Chicoutimi est guidée par des valeurs d'ouverture, de respect et d'équité.

¹⁰ *Charte des droits et libertés de la personne* (2016)

¹¹ Interculturalisme : Modèle d'intégration de la diversité culturelle qui favorise les interactions entre les cultures minoritaires et la culture majoritaire en incluant le développement d'attitudes d'ouverture et de respect face à l'altérité. Ce modèle privilégie le développement d'une culture commune inclusive de la diversité culturelle à la cohabitation de plusieurs cultures dans un même espace.

ARTICLE 4 : OBJECTIFS GÉNÉRAUX

La Politique d'éducation interculturelle du Cégep de Chicoutimi poursuit les objectifs suivants :

- favoriser l'accueil, l'intégration et la réussite de tous les étudiants;
- favoriser le développement de connaissances, d'attitudes et de compétences interculturelles auprès des membres de la communauté collégiale;
- favoriser la création d'un vivre ensemble basé sur des attitudes d'ouverture et de respect.

ARTICLE 5 : MISE EN ŒUVRE

Le Cégep de Chicoutimi entend agir, selon le contexte et les ressources humaines et financières disponibles, en déployant différentes actions chez les étudiants et chez les membres du personnel.

5.1 Accueil, intégration et réussite éducative des étudiants

5.1.1 Maintenir et actualiser les services d'accueil et d'intégration qui favorisent l'autonomie des étudiants internationaux et des Premières Nations.

5.1.2 Actualiser les services offerts aux étudiants, notamment les centres d'aide à la réussite académique, le service d'aide psychologique, les services adaptés pour la réussite des apprentissages, les services d'aide pédagogique, les services d'information scolaire et d'orientation, les services de l'aide financière et les services de placement pour tenir compte des changements démographiques que connaît la communauté étudiante.

5.1.3 Développer une approche pédagogique inclusive¹².

¹²Approche pédagogique inclusive : « L'approche inclusive mise sur la diversification des méthodes d'enseignement et d'évaluation afin de répondre aux besoins et aux styles d'apprentissages variés des étudiants. Favoriser l'approche inclusive, c'est aussi promouvoir l'égalité d'accès et l'équité dans la réussite ». (Université de Laval. *Favoriser une approche pédagogique inclusive Projet-pilote 2016-2017*. p.3)

5.1.4 Reconnaître la contribution et l'expertise interculturelle des membres de la communauté collégiale.

5.1.5 Faciliter les liens avec Ville Saguenay et les organismes de la région.

5.2 Sensibilisation et formation à l'éducation interculturelle

5.2.1 Organiser des activités socioculturelles, communautaires et sportives favorisant l'ouverture et la connaissance de l'autre.

5.2.2 Informer et sensibiliser la communauté collégiale aux réalités entourant le vivre ensemble.

5.2.3 Mettre en œuvre des actions visant le perfectionnement et la formation des membres du personnel.

5.2.4 Collaborer aux recherches portant sur l'analyse des besoins des populations cibles de la communauté étudiante.

5.2.5 Recueillir et véhiculer une information objective quant aux besoins des étudiants du Cégep.

5.2.6 Informer et sensibiliser les milieux de stage aux réalités interculturelles.

5.2.7 Promouvoir l'apport des communautés culturelles à la société auprès de la communauté collégiale et régionale ;

5.2.8 Promouvoir le respect des droits de la personne ainsi que les valeurs qui sous-tendent la présente politique, notamment l'ouverture à l'autre, le respect et l'équité.

5.3 Vivre ensemble

5.3.1 Promouvoir le code de civilité du Cégep de Chicoutimi¹³ ;

5.3.2 Encourager le métissage culturel¹⁴ au sein de la communauté collégiale par l'entremise des programmes, des activités parascolaires et périscolaires ainsi que dans les différents milieux de vie.

¹³Document joint à l'Annexe 1

¹⁴Métissage culturel : Correspond au mélange d'éléments culturels, notamment, les croyances, les coutumes, les valeurs, les arts ainsi que la langue et les codes de communication provenant de groupes culturels différents.

5.3.3 Développer des stratégies de communication et de médiation basées sur les étapes de la communication interculturelle soit :

- i) la prise de conscience que notre culture est la lunette qui nous permet d'interpréter et de comprendre le monde et que cette réalité est aussi vraie pour l'autre ;
- ii) l'acquisition de connaissance sur la culture de l'autre¹⁵ ;
- iii) la compétence consiste en la capacité à tenir compte de ses éléments culturels propres et des éléments culturels de l'autre lors de l'échange.

ARTICLE 6 : RÔLES ET RESPONSABILITÉS

6.1 Les membres de la communauté collégiale du Cégep de Chicoutimi

Les membres de la communauté collégiale du Cégep de Chicoutimi adoptent une attitude d'ouverture et de respect envers l'altérité. Ils participent à la création d'un vivre ensemble harmonieux au sein de la communauté collégiale par les échanges, le dialogue, l'étude, l'enseignement et l'animation interculturelle.

6.2 La Direction générale

La Direction générale est responsable, selon les ressources humaines et financières disponibles, de la promotion et de l'actualisation de la Politique d'éducation interculturelle du Cégep de Chicoutimi.

6.3 La Direction des services aux étudiantes et étudiants

La Direction des services aux étudiantes et étudiants a un rôle de leader auprès de la communauté collégiale dans la mise en œuvre de pratiques soutenant le vivre ensemble. Elle a la responsabilité de la mise en place de services qui répondent aux besoins des étudiants de toutes origines. Les membres du personnel œuvrant au sein de la Direction des services aux étudiantes et étudiants voient à la mise à contribution

¹⁵Ici, il ne s'agit pas de connaître au préalable toutes les cultures, mais bien de questionner l'autre sur les éléments culturels qui influencent leurs interactions.

de leur expertise afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la présente politique. En collaboration avec les différentes directions, la Direction des services aux étudiantes et étudiants procède au bilan de l'application de la présente politique. Elle établit un plan d'action annuel qui sera présenté au conseil d'administration.

6.4 *La Direction des études*

La Direction des études collabore étroitement à la mise en œuvre de la présente politique. La direction valorise une approche pédagogique inclusive et supporte le développement d'habiletés relationnelles diversifiées chez le personnel enseignant et le personnel de service, acteurs de premier plan, dans le but de favoriser le vivre ensemble. À cet égard, elle voit au rayonnement des idées, innovations et avancées faites dans les départements. Enfin, elle voit à la mise en place d'un processus supportant la mise à niveau de tous les étudiants qui tient compte des réalités distinctes des différents programmes de formation.

6.5 *La Direction de la formation continue*

La Direction de la formation continue voit à la mise en œuvre de la présente politique dans le cadre de la formation aux entreprises ainsi que dans ses programmes d'AEC et de DEC.

6.6 *Le comité d'éducation interculturelle*

Sous la supervision de la Direction des services aux étudiantes et étudiants, le comité d'éducation interculturelle a le mandat d'organiser des activités socioculturelles, parascolaires et périscolaires qui favorisent l'acquisition de connaissances et de compétences interculturelles chez les membres de la communauté collégiale. Par ailleurs, il s'assure de la diversité de ses activités et de la cohérence de celles-ci avec la présente politique, notamment au moyen d'évaluations rétroactives. Aussi, comme l'éducation interculturelle touche l'ensemble de la vie collégiale, de par sa composition, il voit à l'établissement de concertations avec les différentes instances et à l'établissement de collaboration avec d'autres membres de la communauté collégiale.

6.7 *Direction des affaires corporatives et des communications*

La Direction des affaires corporatives et des communications voit à la promotion de la présente politique et s'assure que les communications internes et externes reflètent les principes et les valeurs de la présente politique. Enfin, elle contribue à la compréhension des besoins spécifiques des étudiants issus du recrutement international et hors région.

6.8 *Direction des ressources humaines*

La Direction des ressources humaines est responsable de la promotion et de la mise en œuvre du programme d'accès à l'égalité en emploi. Ce dernier vise à offrir aux Québécoises et Québécois la même chance d'obtenir un emploi dans la fonction publique. Il vise notamment les groupes suivants : femmes, membres des communautés culturelles, personnes handicapées, autochtones. De plus, elle participe à la promotion des valeurs qui sous-tendent la présente politique.

ARTICLE 7 : CADRE LÉGAL

Cette politique s'inscrit dans l'esprit des lois et des politiques suivantes :

- *Charte des droits et libertés de la personne* (1975)
- *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle* (1998)
- *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (1966)
- *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* (2001)
- *Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration des immigrants* (1990)

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS FINALES

La Politique d'éducation interculturelle du Cégep de Chicoutimi entrera en fonction dès son adoption par le conseil d'administration, soit le 8 mai 2017 et fera l'objet d'une révision tous les cinq ans.

ANNEXE 1



CÉGEP
DE
CHICOUTIMI

Direction des ressources humaines

Code de civilité

Préambule

Le Cégep de Chicoutimi contribue à former les citoyens de demain! La société s'attend donc du personnel d'un établissement d'enseignement comme le nôtre, d'un niveau de probité élevé. Chacun de nous doit être perçu comme un modèle de civilité par la communauté.

Mais qu'est-ce qu'un code de civilité? C'est le cadre de référence qui vise le bien-être de la majorité, qui guide les relations interpersonnelles.

Puisque les relations entre collègues et le climat organisationnel sont des facteurs qui influencent grandement la satisfaction au travail et le rayonnement de l'organisation, le Cégep de Chicoutimi s'est doté d'un code de civilité. Celui-ci a comme principal objectif d'orienter les relations entre collègues et celles que nous entretenons avec notre clientèle (étudiante et autre), ainsi que nos différents collaborateurs.

Notre code de civilité est un engagement de la Direction et du personnel du Cégep de Chicoutimi d'AGIR EN TOUT TEMPS AVEC:

- **Respect**
- **Collaboration**
- **Politesse et courtoisie**
- **Savoir-vivre**

Il est de la responsabilité de chacun des membres du personnel:

- de reconnaître que l'autre existe, de démontrer qu'il compte;
- de collaborer adéquatement avec ses collègues;
- d'utiliser un langage courtois, tempéré et adapté dans ses communications;
- de faire preuve d'attention et d'écoute;
- d'adopter des comportements courtois et acceptables.

Il est essentiel que chacun porte une attention particulière à ses propres comportements, évalue ses paroles et ses gestes et apporte les correctifs nécessaires pour agir avec civilité en tout temps.

Il est aussi de la responsabilité de chacun de veiller à l'application du code de civilité et de ne pas tolérer les comportements, les paroles ou les gestes contraires à ce dernier.

Adopté au Conseil d'administration du 19 novembre 2012.

Source : L'ABC de la civilité en milieu de travail, CFC Dolmen

BIBLIOGRAPHIE

Brennan, P. 2016. Conférence : *Perspectives internationales pour les collèges canadiens et les appuis possibles de CICan*

CAPRES. 2015. *La conception universelle de l'apprentissage (CUA) Une approche de l'apprentissage visant l'inclusion de tous*. Repéré en février 2017 à :
<http://www.capres.ca/wp-content/uploads/2015/04/15.04-Dossier-CAPRES-CUA.pdf>

Cégep de Chicoutimi (2014) *Politique de la santé et du mieux-être de l'étudiant*

Cégep de Chicoutimi (2015). *Rapport annuel 2014-2015*. Repéré en septembre 2016 à :
http://www.cchic.ca/fichiers/Rapport-annuel_2014-2015_VF_Cahier.pdf

Cégep de Chicoutimi. *Plan stratégique 2011-2016*

Cégep de Chicoutimi. *Projet éducatif*. Repéré en septembre 2016 à :
<http://www.cegep-chicoutimi.qc.ca/projet-educatif/>

Québec (2016) *Chapitre C-12 : Charte des droits et libertés*. Repéré en décembre 2016 à :
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/C-12.pdf>

Ministère de l'Éducation. 2002. *Pour réussir l'internationalisation de l'éducation... Une stratégie mutuellement avantageuse*. p.32

Statistique Canada. 2011. *Profils de l'ENM 2011*. Repéré en octobre 2016 à
<http://statcan.gc.ca>

Promotion Saguenay. 2012. *Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes de la Ville de Saguenay*. Repéré en janvier 2017 à :
http://ville.saguenay.ca/fr/media/view/publications/50260_politique_daccueil-saguenay_pages.pdf

Pruneau J. (2016) Colloque : *Interventions auprès des jeunes en contexte de diversité*.
Cégep de Rosemont.

UNESCO. (n.d.) *Principes directeurs de l'UNESCO pour l'éducation interculturelle*.
Repéré en janvier 2017 à :
<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001478/147878f.pdf>

Université de Laval. *Favoriser une approche pédagogique inclusive* Projet-pilote 2016-2017. Repéré en février 2017 à :
https://www.enseigner.ulaval.ca/system/files/favoriser_une_approche_pedagogique_inclusive_0.pdf